



Le COMMUNICATEUR



PROPOS DU MAIRE

La fin septembre annonce pour les élus du Québec la venue du congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités. J'y assistais les 28, 29 et 30 septembre dernier afin de recueillir de précieuses informations en matière de gestion municipale et obtenir certains conseils juridiques qui demeurent toujours fort utiles.

Nous avons aussi l'occasion d'assister à plusieurs causeries dont une a attiré particulièrement mon attention car elle touchait « l'incivilité ». C'est que depuis quelque temps de très nombreuses municipalités ont rapporté être aux prises avec des pressions citoyennes qui pourraient s'assimiler à du harcèlement. Comment alors contrer l'échauffement des esprits alors que la pandémie des dernières années a apporté son lot de problématiques au quotidien, conduisant même certaines personnes à des incivilités auxquelles elles n'avaient elles-mêmes aucunement souscrit autrefois.

Il est vrai, et c'est le même constat pour tout le monde, élus inclus, que la hausse du coût de la vie touchant le logement, la nourriture, l'essence et bien d'autres éléments ou événements sociaux a vite fait de diminuer nos envies et nos rêves, diminuant ainsi notre niveau de tolérance. Dans ces circonstances, on a beau vouloir se montrer « zen » comme on le dit, certaines situations nous font plutôt avoir la mèche courte! Parfois même, on aurait le goût de « sauter notre coche », mais ce n'est certainement pas la meilleure solution. S'il est une réponse à apporter à l'incivilité, c'est d'amorcer le dialogue car mieux s'informer des enjeux réels avant même de les critiquer peut très souvent nous faire éviter les pièges conduisant à des comportements impolis, grossiers et plus souvent qu'autrement improductifs.

Je crois utile de nous inviter tous au dialogue car il s'agit là d'une bonne façon d'éliminer les irritants qui finissent par nous préoccuper inutilement et nuire à la bonne entente. Tant les élus que la direction et les employés municipaux qui, au quotidien, exercent professionnellement leur métier, ont droit au respect de chacun. Bref, on doit s'attendre de la part de tous que l'éthique et la courtoisie soient encore des valeurs sûres. Voilà, cela aura été dit.

En terminant, je vous souhaite un bel automne. Profitez bien de ces magnifiques paysages multicolores qui ajoutent toujours un bel éclat dans nos vies.

Bernard Thompson, maire

MARCHE CANINE

Marche canine gratuite à Hérouxville. Tous les jeudis à 13h00.

Début: jeudi 19 octobre
Départ: perron de l'église

Louise et Myriam 418-365-2027

RAMASSAGE DES FEUILLES

CUEILLETTE ET RAMASSAGE DES FEUILLES SE FERONT SEULEMENT AVEC LES SACS EN PAPIER,

PAS DE SACS EN PLASTIQUE MÊME LES BIODEGRADABLES NE SERONT RAMASSÉS.

“ BAC BRUN ”
LES SACS EN PLASTIQUE DEVRONT ÊTRE TRANSPORTÉS ET VIDÉS PAR VOUS, SOIT À L'ÉCOCENTRE OU À LA FERME PARCELLES DE SOLEIL.



ÉCOCENTRE

FERMETURE de votre écocentre **le 28 octobre.** Merci et à l'an prochain.

Horaires

Toutes les semaines **jusqu'au 28 octobre.**
Vendredi (8h00 - 12h00)
Samedi (8h00 - 12h00)

Tarif

Gratuit pour matières recyclables, résidus domestiques dangereux, pneus, métaux, bois, agrégats, bardeaux.

COLLECTE DES DÉCHETS

Prendre note que la collecte des déchets sera au 2 semaines **à partir du 6 octobre,** merci.



Denise Cossette

RETARD

Taxes municipales: le dernier versement était le 25 août.

Denise Cossette



AFFAIRES MUNICIPALES

Lors de la séance du conseil tenue le 12 et 20 septembre 2023, les sujets suivants ont été abordés :

- Le conseil a approuvé une demande de branchement de service au 413 rang St-Pierre Nord.
- Le conseil a adopté le second projet de règlement modifiant le règlement de lotissement no 205-2011.
- Le conseil a autorisé la signature de l'entente touchant le programme FRR volet 2 pour l'aménagement de nouvelles infrastructures liées à la piscine municipale.
- Le conseil a accepté la participation de Mesdames Sabrina Charland et Denise Cossette au colloque de zone organisé par l'ADGQ. Le coût est de 115\$ par participante.
- Le conseil a autorisé le dépôt du projet « Soutien à la coopération intermunicipale », présenté au FRR - volet 4. Par la même occasion, le conseil a nommé la MRC de Mékinac à titre de responsable du projet.
- Le conseil a résolu de demander aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028; d'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts; de n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme; de permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles; de rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques ; de transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, aux ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.
- Le conseil a approuvé l'achat de deux radars pédagogiques auprès de « Trafic Innovation ». Le coût est de 2900\$ l'unité.
- Le conseil a convenu d'appuyer la demande d'autorisation pour un usage autre qu'agricole, de type « Halte Garderie » au Camp Val Notre-Dame.
- Mme Hélène Gilbert, conseillère au siège no 5 a présenté et déposé un avis de motion touchant le règlement no 203-2023-01 modifiant l'usage commercial « Garderie code 6541 » dans la zone 8-Vb-Af. Le conseil, suivant cette démarche, a adopté le 1er projet de règlement n°203-2023-01 modifiant le règlement de zonage n°203-2011.
- Le conseil a résolu de suspendre l'émission de permis de lotissement, dans la zone 67-Ra, tel que délimité au règlement de zonage n° 203-2011, pour une période de 90 jours.
- Le conseil a résolu d'autoriser le transfert budgétaire d'une somme de 6971,20 \$ du poste 0232001521 au poste 0246000529, ce qui permettra de payer la dépense occasionnée par le nettoyage du cours d'eau Bordeleau au montant de 12 014,89 \$, taxes incluses
- Le conseil a résolu de verser un montant de 100 \$ à la chorale Chant de l'heure représentant l'achat de quatre billets du spectacle qui aura lieu le 21 octobre prochain dans le cadre du 25ème anniversaire de création de la chorale. Il y aura un tirage d'effectué et celui-ci sera annoncé sur la page Facebook des Loisirs et s'adressera aux résidents de Hérouxville seulement.
- Le conseil a résolu d'octroyer le contrat pour la collecte des ordures à Service Cité Propre Inc. selon le devis commun préparé par la MRC de Mékinac, pour les années 2024, 2025 et 2026, assorti d'une option de prolongation de 2 ans supplémentaires. Pour le bac noir, la municipalité a opté pour une fréquence de 13 collectes porte-à-porte pour l'année 2024 et se garde la possibilité d'apporter un changement pour les années suivantes.

- Considérant qu'une pétition a été déposée à la table du conseil au sujet du réseau cellulaire fourni par Telus, le conseil a résolu de transmettre la pétition à l'entreprise Telus leur demandant une meilleure couverture cellulaire par l'ajout de transmetteurs.
- Monsieur Michel Tremblay, conseiller au siège numéro quatre (4), a déposé et expliqué le projet de règlement n°305A-2023 décrétant une dépense de 468 264 \$ et un emprunt du même montant pour le remplacement d'un ponceau dans le chemin des Petites Forges. Il a également déposé un avis de motion en ce sens. Par la suite, le conseil a adopté le règlement référant à ces dépenses en immobilisations et l'emprunt de 468 424 \$ évoqué précédemment.
- Le conseil a résolu d'autoriser la présentation du projet intitulé « Installation de lumières de patinoire au LED – au programme FRR – volet 2. Madame Ariane Garceau, technicienne en loisirs, a été autorisée à signer tous les documents relatifs au dossier.

Prendre note que l'ordre du jour des séances du conseil apparaît les jours précédant au site internet de la municipalité et que vous y trouverez également les procès-verbaux des délibérations passées. Les séances se tiennent le deuxième mardi du mois à 19:30 hre à la salle municipale située au 1060 Saint-Pierre.

Votre conseil :

Yvan Bordeleau, Helene Gilbert, Michel Tremblay, Diane Jacob, Véronique Doucet, Isabelle Clément.

UNE HISTOIRE DE COEUR !

La CHORALE CHANT DE L'HEURE de Saint-Tite fête son 25^e anniversaire le samedi 21 octobre 2023 à 19 h 30 à l'église de Saint-Tite.

Ce concert sera sous la direction musicale de Claude Nobert. La chorale sera accompagnée par Evelin Auger au piano, Chantal Noury au violoncelle et Étienne Quirion à la guitare.

De plus, il y aura le dévoilement de la personne gagnante du chant «Choix du public» lors du concours paru en 2022.

Billets en vente : TISSUS ET DÉCOR MARTINE RICHARD au coût de 25 \$. Pour info : Martine Richard 418-365-3898 et Guylaine Dulong 418-365-5775

L'ESCALE 341 CARNIVORE PLUS inc

situé à Hérouxville sur la 153, tél.: 418-365-5277



Vous trouverez sous le même toit:

- un dépanneur avec notre mur de produits québécois
- un casse-croûte avec un menu complet (dont 14 sortes de poutines)
- un menu déjeuner
- une salle à manger intérieure (ainsi que des places assises à l'extérieur)
- des viandes et produits maison
- des plats préparés
- un service de traiteur
- un service de méchoui
- un coin sandwich et bien plus encore!



Nous sommes fiers de notre diversité

Stéphanie et Éric, propriétaires



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATIONS

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 203-2023-01

Lors d'une séance tenue le 12 septembre 2023, le Conseil municipal a adopté, par résolution et conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le 1^{er} projet de « Règlement 203-2023-01 » modifiant le règlement de zonage 203-2011.

Ce projet de règlement a pour but d'ajouter l'usage commercial de type «garderie», à la grille de spécification de la zone 8-Vb-Af (10h).

Le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation est prévue dans le cadre de cette modification réglementaire. Cette assemblée aura pour objet d'expliquer les modifications proposées, ainsi que d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les modifications proposées.

L'assemblée de consultation se tiendra :

MARDI, 24 octobre 2023, À 19h00
À la salle municipale, située au 1060 rang St-Pierre, Hérouxville

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'hôtel de ville, situé au 1160, Rang St-Pierre entre 9 h et 12 h et 13 h à 16 h30, du lundi au jeudi et entre 9h et 12h, le vendredi ou sur le site Internet de la municipalité :

<http://www.municipalite.herouville.qc.ca/>

Donné à Hérouxville
Ce 2e jour du mois d'octobre 2023

Denise Cossette,
Directrice générale & Greffière-Trésorière



AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Règlement No 205-2023 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #205-2011

OBJET DU PROJET ET DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

À la suite de la consultation publique tenue 5 septembre 2023 à 18h30, le conseil Municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 12 septembre à 19h30, le second projet de Règlement No 205-2023 ayant pour but de corriger une disposition du règlement de lotissement, afin de rendre applicable une norme selon certaines exceptions

Ce second projet de règlement contient une disposition qui peut faire l’objet d’une demande de la part des personnes habiles à voter de l’ensemble du afin que ledit règlement soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ., c. E-2.2).

Une copie du second projet de règlement peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande par courriel à l’adresse suivante : inspecteur.her@regionmekinac.com

RÉSUMÉ DE L’ARTICLE POUVANT ÊTRE SOUMIS À L’APPROBATION

5.13 R. 205-2011 Lotissement	Opération cadastrale interdite Les opérations cadastrales ayant pour effet de créer un lot transversal sont prohibées. Cas d’exceptions : lots prévus pour un usage public, lots situés en zones agricole ou industriel.
------------------------------------	--

VALIDITÉ DES DEMANDES

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l’objet et la zone d’où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité situé au 1160 rang St-Pierre, à Hérouxville, au plus tard le 23 octobre 2023;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d’où elle provient ou par au moins la majorité d’entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n’excède pas 21.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE À SIGNER UNE DEMANDE

Est une personne habile à voter :

1) Toute personne qui n’est frappée d’aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 11 avril 2023 :

- Être domiciliée dans la zone d’où peut provenir une demande;
- Être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec; ou

2) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes 23 octobre 2023:

- Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins 12 mois; ou

3) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est fr appé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 23 octobre 2023:

- Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins 12 mois;
- Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas d'une personne physique, qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- Avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 23 octobre 2023 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
- Avoir produit avant ou en même temps que la demande une résolution désignant la personne autorisée à signer le registre et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne habile à voter à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

ABSENCE DE DEMANDES

Le cas échéant, les dispositions du 2e projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide seront incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

CONSULTATION DU PROJET

Le second projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 1160, Rang St-Pierre entre 9 h et 12 h et 13 h à 16 h30, du lundi au jeudi et entre 9h et 12h, le vendredi ou sur le site Internet de la municipalité :

<http://www.municipalite.herouville.qc.ca/>

Donné à Hérouxville

Ce 2^{er} jour du mois d'octobre 2023

Denise Cossette, Directrice générale et greffière-trésorière

VOTRE ANIMAL, VOTRE RESPONSABILITÉ



La municipalité vous rappelle qu'il est de votre responsabilité de ramasser les déjections de votre animal, et ce qu'il soit petit ou grand!

GARDONS NOS RUES ET NOTRE MUNICIPALITÉ PROPRE!

Extrait du Règlement #254-2020

Il est interdit à toute personne de déposer, laisser déposer, laisser répandre, laisser subsister, laisser s'accumuler ou laisser prospérer, le cas échéant, sur ou dans tout immeuble ou dans les endroits publics (incluant les routes et accotements), qu'elles soient visibles ou non par le public, toutes matières nauséabondes.

Ce qui inclus les **matières fécales, substances nauséabondes de tout type et fumier**, sauf pour une exploitation agricole, conformément aux lois et règlements en vigueur.

AMENDE 300\$

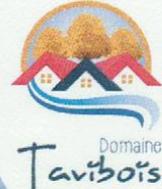




Climatisation Hudon
RBQ: 5829-1238-01

- Climatisation
- Chauffage
- Ventilation

Alexandre Hudon
819-531-0175
climatisation.hudon@outlook.com



location de chalets
salles de réception
journées plein air

14, CHEMIN DOMAINE TAVIBOIS
HÉROUXVILLE (QC) G0X 1J0

418-365-6913 www.tavibois.com



CONCOURS DE DÉCORATION D'HALLOWEEN

Décorez votre maison à l'occasion de l'Halloween, faites-nous parvenir une photo et courez la chance de gagner un de nos deux prix !

Panier cadeau de la [Ferme Apicole Mékinac](#), avec surprises pour les enfants

Panier cadeau de la [Brûlerie Mékinoise](#), avec surprises pour les enfants

Pour participer, faites parvenir votre nom complet, votre adresse et une photo de votre résidence décorée, par courriel à l'adresse suivante : loisirs.her@regionmekinac.com.

*Les gagnants du concours seront déterminés par une pige au sort. Prendre note que seuls les résidents de la municipalité de Hérouxville sont admissibles.

.....
Date limite : 26 OCTOBRE

FÊTE D'HALLOWEEN POUR ENFANTS

C'EST
GRATUIT !



Samedi le 28 octobre 2023

**18H : ARRIVÉE DES FAMILLES, PARCOURS HANTÉ
ET DISTRIBUTION DE BONBONS**

18H20 : PEINTURE SUR CITROUILLE

19H : CONTES D'HALLOWEEN AUTOUR DU FEU

Les terres d'Eliasgoth
470 Rang St Pierre,
Hérouxville, QC G0X 1J0

Pour inscription :
loisirs.her@regionmekinac.com



Club de Marche

à Hérouxville



Tous les vendredis à 10 h



Départ à la Bibliothèque La Source
(1060, rue Saint-Pierre, Hérouxville)

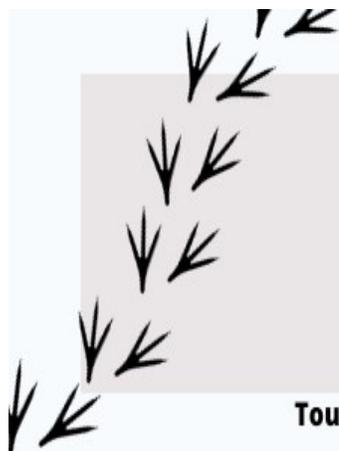
Bénévole rechercher Camp Val Notre-Dame

LE 28-29 OCTOBRE DÉS 9H
CORVÉE COMMUNAUTAIRE

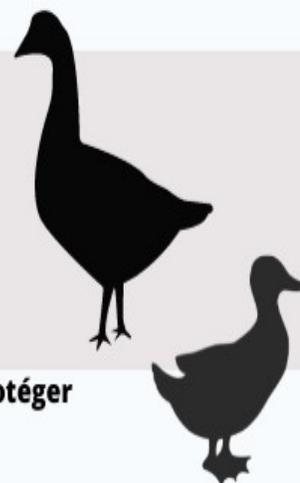
REPAS FOURNIT SUR PLACE
HÉBERGEMENT DISPONIBLE

information ou réservation
direction@campvalnotredame.com
418-365-5554 poste 4





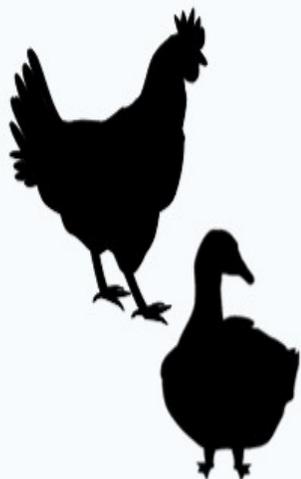
INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE



Tous les propriétaires de volaille ont la responsabilité de protéger leurs oiseaux et la santé du cheptel québécois.

L'automne est maintenant à nos portes. Dans le contexte de la prévention de l'influenza aviaire, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) vous rappelle que les précautions habituelles de biosécurité doivent être rehaussées en période de migration saisonnière.

Le MAPAQ vous recommande de porter une attention particulière à la procédure d'entrée et de sortie des bâtiments agricoles. Pour en savoir plus, consultez le site web de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles.



Évitez les liens entre les élevages : le personnel ou les propriétaires d'un élevage avicole doivent éviter de visiter d'autres installations où sont gardés des oiseaux.

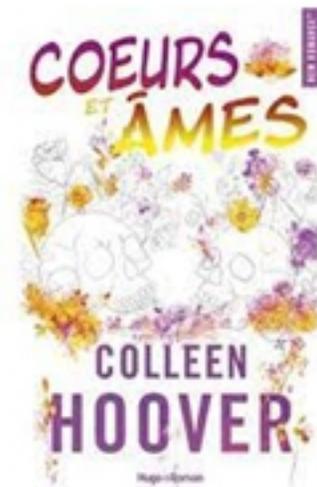
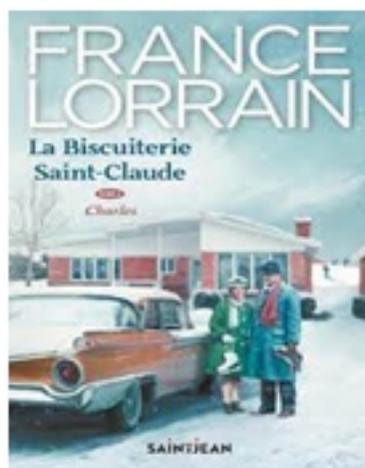
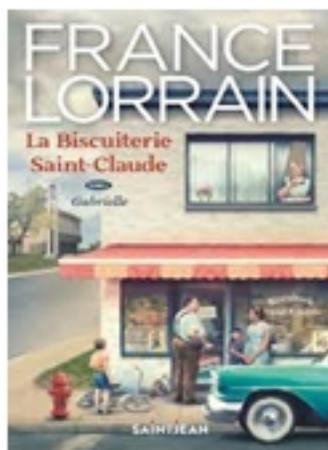
De plus, la vigilance est de mise afin d'éviter d'attirer les oiseaux sauvages (en particulier les charognards), les animaux et les insectes, car leur proximité des bâtiments d'élevage peut contribuer à la propagation de la maladie. Pour ce faire, il est recommandé de :

- Gérer rigoureusement les mortalités
- Entreposer adéquatement la nourriture et nettoyer sans tarder tout déversement d'aliment.
- Entreposer le fumier le plus loin possible des bâtiments d'élevage.

En cas de mortalités inhabituelles ou de signes de la maladie, consultez un médecin vétérinaire ou le 1 844 ANIMAUX pour communiquer avec la Centrale de signalement du MAPAQ.



Bibliothèque Municipale de Hérouxville La Source nouveautés d'octobre Prêt de casse-tête



Horaire mardi de 13h à 15h et mercredi de 17h30 à 19h30

**Ma biblio,
je m'abonne,
je gagne à la
faire connaître!**

**3
PRIX
À GAGNER**
—
**CONCOURS
EN BIBLIOTHÈQUE**

Deux façons de participer :
détails à votre bibliothèque
et sur biblietie.ca

1^{er} au 31
octobre
2023

BiBli
& cie

MEMBRE DU
RESEAU BIBLIO
du Centre de la Capitale
de Léveland et de la Mauricie

**VOUS AVEZ CHANGÉ.
VOS BIBLIOS
AUSSI!**

Semaine
des bibliothèques
publiques

**25^e
ÉDITION**

**14 — 21
OCTOBRE 2023**
semainedesbibliotheques.ca

MESSAGES DES ÉLÈVES DE 4 ET 5 ANNÉE DE L'ÉCOLE PLEIN SOLEIL

Messages:

« Bonjour chers gens de Hérouxville, le 31 octobre c'est l'Halloween ! C'est aussi le temps de ramasser les pommes en famille. Il va faire plus froid, donc veuillez-vous habiller plus chaudement. Quand c'est l'Halloween, c'est le temps des citrouilles et de se bourrer la bedaine de bonbons. »

Par *Yoan Aubry*, 5^e année

« Chers habitants de Hérouxville, je voulais vous annoncer que Hérouxville va bientôt devenir coloré. Commencez à prévoir des vêtements plus chauds, car la météo nous jouera des tours. »

Par *Mathilde Gauthier*, 4^e année

« À Hérouxville, le soir de l'Halloween, il y a des citrouilles et des bonbons. En automne, il y a des pommes, des oiseaux et les feuilles tombent. On fait le ménage des feuilles de couleurs en automne, on porte un manteau chaud et on change nos pneus. »

Par *Kacey Camden*, 4^e année

« Oyé ! Oyé ! Chers merveilleux gens de Hérouxville. En ce merveilleux et extraordinaire mois d'octobre, j'ai l'honneur de vous annoncer que ce 31 octobre la récolte de bonbons est ouverte à tous ! En octobre, il y a le festival des couleurs, car en octobre il y a des feuilles remplies de belles couleurs. »

Par *Laurence Normandin*, 5^e année

« Chers gens de Hérouxville, vous savez que l'Halloween arrive à grands pas et que le 31 octobre vous serez prêts à vous régaler le ventre avec une tonne de bonbons et décorer le mieux votre maison. »

Par *Nolan Durocher*, 4^e année

Projet « AROCHE moi un sourire »

Les élèves de 4^e et 5^e ont peint pour vous de belles roches qui seront cachées dans le village au cours du mois d'octobre. Partez à la recherche, suivez les instructions à l'endos de celle-ci et gardez le sourire !

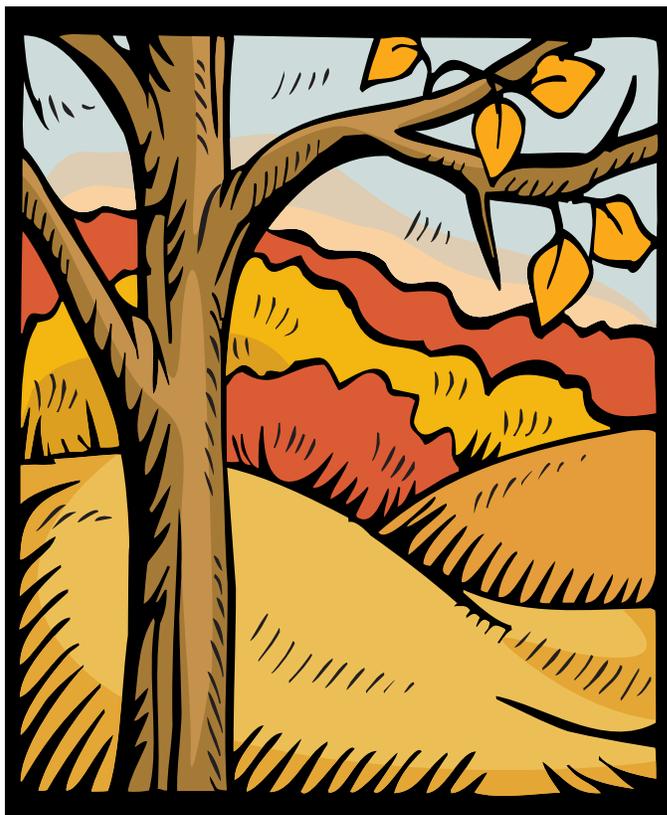
PASTORALE HÉROUXVILLE

Les feuilles d'inscription pour la catéchèse et les préparations aux sacrements ont été distribuées dans le dernier publisac.

Vous pouvez également inscrire votre enfant en appelant le presbytère de Saint-Tite au 418-365-6594.

Tenez-vous au courant de toutes nos activités en vous abonnant à notre page Facebook «Pastorale de Hérouxville», ainsi que la page paroissiale «Paroisse St-Tite».

Nicole Guthrie



COLLECTE DE FONDS SUR RUE

AU PROFIT DU COMITÉ DES LOISIRS DE HÉROUXVILLE

14 octobre 2023 de 7h à 12h

Au coin du Rang St-Pierre et de la Route Paquin

Le samedi 14 octobre 2023 de 7h à 12h, venez encourager le Comité des loisirs de Hérouxville, au coin du Rang St-Pierre et de la Route Paquin, dans le cadre de notre collecte de fonds sur rue.

Merci de votre générosité !

découvrez des trésors

7^e ÉDITION

LA FOIRE MÉKINOISE

11 + 12 novembre 2023

10 H À 17 H

50 exposants

SALLE AUBIN

301, RUE ST-JACQUES À SAINTE-THÈCLE

ENTRÉE GRATUITE

SÉANCES PHOTOS
 AMBIANCE DES FÊTES
 EN FAMILLE OU ENTRE AMIS

Studio Les Audacienses

UN COIN CAFÉ
 ORCHESTRÉ PAR
 LES JEUNES DE



RABAIS & AUTRES PETITES SURPRISES
 + CONCOURS FACEBOOK

GRAND TIRAGE
 CADEAUX À GAGNER
 DIMANCHE - 16 H

— MERCI À NOS COLLABORATEURS —



LA FOIRE MÉKINOISE FIÈRE PARTENAIRE
 DU MOIS DE L'ENTREPRENEURIAT DANS MÉKINAC

/LAFOIREMEKINOISE



11 + 12 novembre 2023

10 H À 17 H

SALLE AUBIN

301, RUE ST-JACQUES, STE-THÈCLE

50 exposants

ENTRÉE GRATUITE

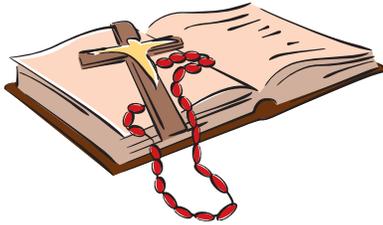


/LAFOIREMEKINOISE

NÉCROLOGIE

Le 21 septembre 2023

M. Normand Cossette est décédé à l'âge de 88 ans, époux de feu Mme Raymonde Sanschagrin, il était le fils de feu M. Wilbrod Cossette et de feu Mme Blandine Normandin, autrefois de Hérouxville.



PETITES ANNONCES

À vendre: bottes de cowboys de marque Boulet, portées 3 fois, comme neuves! grandeur 7 et demi (homme) 100\$. Vélo d'exercice (position assise), commande électronique en très bon état 150\$. Demandez Céline au 418-365-7851.



INFO ÉQUIPE

Le Communicateur

Est une revue d'informations publiée 12 fois par année par la Corporation de Développement de Hérouxville.

Coordination et mise en page

Céline Mongrain.

Collaboratrices et collaborateurs

Yoan Aubry, Sabrina Charland, Denise Cossette, Guylaine Dulong, Nolan Durocher, Mathilde Gauthier, Isabelle Germain, Nicole Guthrie, Julie L'Heureux, Loisirs Hérouxville, Municipalité de Hérouxville, Laurence Normandin et Bernard Thompson.

Impression

Céline Mongrain, au bureau municipal publication en 710 copies.

Droits et responsabilités

Toute reproduction du contenu est permise à condition d'en préciser la source. Les articles n'engagent que la responsabilité et l'opinion de leurs auteurs (es). L'équipe se réserve le droit d'abrégé les textes, ainsi que de les publier ou non.

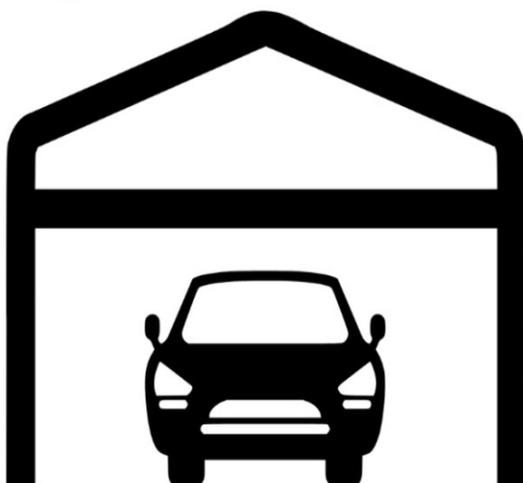
Dépôt légal

Bibliothèque Nationale du Québec, ISSN Canada 1196-748X, quatrième trimestre, 2023.

HÉROUXVILLE



ABRI D'AUTO TEMPORAIRE



Autorisé du 1er octobre au 1er mai, il est possible d'installer un **maximum de 2 abris temporaires par terrain** aux conditions suivantes:

1. il doit y avoir un bâtiment principal sur le même terrain;
2. le revêtement extérieur de l'abri doit être fait en toile spécifiquement manufacturée à cette fin;
3. cette toile doit être fixée à une structure en bois ou en métal, démontable et bien ancrée au sol;

L'implantation de l'abri d'auto doit respecter les distances minimales suivantes:

1. 2 mètres d'une borne-fontaine;
2. 3 mètres du pavage de la rue ou de l'emprise de rue;
3. 1 mètre des lignes latérale et arrière du terrain;
4. respecter les dispositions du présent règlement portant sur le triangle de visibilité aux intersections.